

PARTENORD HABITAT

828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Dossier n° 24174

CONTROLE TECHNIQUE

PERSONNE PUBLIQUE

PARTENORD HABITAT
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

OBJET DE LA CONSULTATION

Choix du Contrôleur Technique pour la
Résidentialisation du Quartier du Blanc Riez
A Wattignies

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

**Le vendredi 24 mai 2024 à 16
Heures**

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché ont lieu par voie électronique.

SOMMAIRE

1. PERSONNE PUBLIQUE	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3. OBJET DU MARCHÉ	3
4. CONDITIONS RELATIVES AUX MARCHÉS.....	3
4.1. FORME DU MARCHÉ	3
4.2. DIVISION EN TRANCHES	3
4.2.1. TRANCHE UNIQUE.....	3
4.2.2. TRANCHES MULTIPLES	3
4.3. DIVISION EN LOTS	3
4.4. DURÉE DU MARCHÉ	3
4.5. SOUS-TRAITANCE	4
4.6. VARIANTES A L'INITIATIVE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	4
4.7. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT	4
4.8. QUANTITÉ A FOURNIR.....	4
4.8.1. QUANTITÉ GLOBALE	4
4.8.2. RECONDUCTION ÉVENTUELLE.....	4
4.9. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION D'INSERTION ÉCONOMIQUE	4
4.10. MODALITÉS DE VARIATION DES PRIX.....	4
4.11. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGÉES	4
4.12. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	4
4.13. FORME JURIDIQUE DE L'ÉVENTUEL GROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	4
5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
6. CRITÈRES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
6.1. EXAMEN DES CANDIDATURES.....	5
6.2. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES	5
6.3. RÉGULARISATION DES OFFRES	6
7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
7.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
7.2. TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	6
8. MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
8.1. TRANSMISSION DES PLIS	7
8.1.1. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME PAPIER	7
8.1.2. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME DÉMATÉRIALISÉE	7
8.2. CONTENU DES PLIS.....	10
8.2.1. PIÈCES RELATIVES A LA CANDIDATURE	10
8.2.2. PIÈCES RELATIVES A L'OFFRE.....	11
8.3. VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION LIÉES A L'INTERDICTION DE SOUMISSIIONNER	11
8.4. NÉGOCIATIONS SUPPRIMER CET ARTICLE EN CAS D'APPEL D'OFFRES ET SUPPRIMER CETTE MENTION.....	12
9. AUTRES RENSEIGNEMENTS	12
9.1. PRIMES.....	12
9.2. DISPOSITIONS DIVERSES	12
9.3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
9.4. RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

NOTE PRELIMINAIRE

Les mentions figurant dans le présent Règlement de la Consultation complètent celles indiquées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

1. PERSONNE PUBLIQUE

Le Maître d'Ouvrage est : PARTENORD HABITAT
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

Le Maître d'Ouvrage est un Office Public de l'Habitat, établissement public à caractère industriel et commercial avec une comptabilité commerciale.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant les dispositions des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

La consultation prévoit la remise par chaque candidat d'une offre sur la base de la mission définie dans le dossier de consultation.

3. OBJET DU MARCHÉ

Marché public de CONTROLE TECHNIQUE en vue de la réalisation de l'opération définie en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

Il s'agit d'un marché de CONTROLE TECHNIQUE tel que défini par le Titre II de la Loi n° 78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

La mission du Contrôleur Technique est définie par le Décret 99-443 du 28 Mai 1999 relatif au Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de contrôle technique

4. CONDITIONS RELATIVES AUX MARCHES

4.1. Forme du Marché

Le marché est un marché de services conclu à prix GLOBAL et FORFAITAIRE.

L'offre devra obligatoirement porter sur l'ensemble des prestations à réaliser.

4.2. Division en Tranches

4.2.1. Tranche Unique

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation constituent une tranche unique.

4.2.2. Tranches Multiples

Sans Objet

4.3. Division en lots

Sans objet

4.4. Durée du marché

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation débuteront à la notification du marché et s'achèveront après expiration de l'année de garantie des travaux réalisés.

En ce qui concerne les travaux à réaliser en application des études menées, ils seront exécutés en :

- une tranche unique dont la durée prévisionnelle est indiquée dans la note d'information relative à l'ouvrage figurant dans le Dossier de Consultation.

4.5. Sous-traitance

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations dans les conditions précisées dans le cadre de marché de CONTROLEUR TECHNIQUE figurant dans le Dossier de Consultation.

4.6. Variantes à l'initiative du Maître d'ouvrage

La présente consultation ne comporte aucune variante à l'initiative du Maître d'ouvrage.

4.7. Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes par rapport aux documents de la présente consultation sont interdites.

4.8. Quantité à fournir

4.8.1. Quantité globale

Le marché portera uniquement sur le projet objet de la présente consultation.

4.8.2. Reconduction éventuelle

Aucun marché de reconduction ne sera passé suite à cette consultation.

4.9. Dispositions relatives à l'action d'insertion économique

Sans objet.

4.10. Modalités de variation des prix

Les modalités de variation des prix sont indiquées dans le cadre de marché de CONTROLEUR TECHNIQUE figurant dans le Dossier de Consultation.

4.11. Cautions et garanties exigées

Les conditions relatives aux garanties, cautions, et modalités de financement et de paiement sont indiquées dans le cadre de marché de CONTROLEUR TECHNIQUE figurant dans le Dossier de Consultation.

4.12. Modalités de financement et de paiement

Les modalités de règlement du marché sont définies dans le cadre de marché de CONTROLEUR TECHNIQUE figurant dans le Dossier de Consultation.

4.13. Forme juridique de l'éventuel groupement d'entreprises

Les candidats qui souhaiteraient se présenter sous la forme d'un groupement d'entreprises pour l'exécution du marché.

La forme juridique qu'il devra revêtir, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat

devra produire au plus tard lors de la mise au point du marché, une note indiquant la répartition détaillée des prestations par nature de mission entre les cotraitants, assortie d'un prix.

A défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

En cas de groupement solidaire, les prestations seront payées sur un compte unique ouvert au nom du groupement.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la présente consultation est réservée à un Bureau de CONTROLE TECHNIQUE agréé par la commission d'agrément des contrôleurs techniques constituée conformément aux dispositions des articles R 111-29 à R 111-42 du Code de la Construction.

6. CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Examen des candidatures

Seront éliminés les candidatures :

- Ne comportant pas l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 8.2. ci-après.
- Qui ne peuvent pas avoir accès à la commande publique au motif qu'ils sont interdits de soumissionner par application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
- Qui ne satisfont pas aux conditions de participation fixées par Partenord Habitat dans le cadre de la présente consultation ;
- Qui ne peuvent produire dans les délais impartis les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par Partenord Habitat ;
- Dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

Le candidat sera informé du rejet de sa candidature.

6.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de choix pondérés énoncés ci-dessous :

1) Compétence de la personne physique désignée à l'article 6 du cadre du marché Influence du critère : 50 (CINQUANTE) points

- Expérience de la personne en tant que contrôleur technique (nombre années pratiquées) = 10 points
- Niveau de diplôme et dénomination = 10 points
- Au **maximum 5 Références d'opérations similaires de la personne** de moins de quinze ans = 30 points

Le Tableau figurant à l'annexe 2 du cadre du marché est à compléter intégralement, sous peine de voir son offre jugée incomplète (=irrégulière).

2) Prix des prestations. Influence du critère : 50 (CINQUANTE) points

Le prix des prestations sera valorisé comme suit :

- L'offre conforme la moins chère reçoit le maximum de points

- Les autres offres conformes reçoivent un nombre de points par application de la formule suivante :

$$\frac{\text{Offre la moins chère}}{\text{Offre du candidat évalué}} \times 50 \text{ points}$$

Lors de l'examen des offres, il pourra être demandé des précisions au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse (et/ou du montant sous-traité) ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de son montant d'autre part.

En cas d'absence de communication par le candidat des éléments demandés lors de l'examen de son offre dans le délai imparti, cette dernière sera éliminée.

6.3. Régularisation des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, Partenord Habitat pourra, dans le cas d'une procédure d'appel d'offres ou d'une procédure adaptée sans négociation, inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans le délai imparti, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

7.1. Contenu du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats est composé des pièces suivantes :

1. Le présent Règlement Particulier de la Consultation et son annexe relative aux conditions générales d'utilisation AWS-Achat,
2. Le cadre du marché de CONTROLEUR TECHNIQUE dans lequel est définie la mission de contrôle technique et ses annexes,
3. Le programme travaux,
4. Le plan de situation du projet et l'extrait du plan cadastral,
5. La lettre de candidature (**imprimé DC1 joint en annexe**)
6. La déclaration du candidat (**imprimé DC2 joint en annexe**)
7. Le DUME (Document Unique de Marché Européen)
8. Le code de conduite
9. Le questionnaire SAPIN II

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 (HUIT) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Ni le dossier de consultation, ni les éventuelles modifications au dossier de consultation ne seront mis à disposition des candidats sur support physique électronique (tel que CDRom).

7.2. Téléchargement du dossier de consultation par voie électronique :

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Le candidat doit vérifier que l'intégralité des pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation sont intégrées dans le DCE.

Les renseignements complémentaires ainsi que les modifications apportées aux documents du dossier de consultation seront mis à disposition par voie électronique uniquement aux candidats ayant téléchargés les documents du dossier de consultation depuis le site <https://www.marches-publics.info/> à la condition qu'ils se soient identifiés préalablement au téléchargement. **L'adresse destinatrice des alertes sera celle renseignée lors de l'inscription à AWS.** Eventuellement le candidat pourra mentionner le nom d'une autre personne chargée de recevoir les éventuelles alertes de modification du dossier de consultation aux entreprises et une adresse électronique valide pendant toute la durée de la consultation, pour prise en compte cette demande devra faire l'objet d'une correspondance avec l'acheteur via le site.

L'opérateur économique doit également s'assurer que les courriels AWS, provenant de « courrier@aws-france.com », ne soient bloqués au titre de l'antispam. Partenord Habitat décline toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

8. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1. Transmission des plis

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Maître d'Ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement de délai de remise des offres.

Il est attendu une réponse des candidats par la voie électronique dans les conditions mentionnées à l'article 8.1.2 du présent document.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8.1.2 du présent document relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, la dernière transmise annule et remplace l'offre précédente, si celle-ci est parvenue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le dépôt des candidatures et offres est possible suivant les modalités suivantes :

8.1.1. Candidatures et offres sous la forme papier

La remise des plis sous la forme papier ou d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

Toutefois, Partenord Habitat se réserve la possibilité de régulariser une offre papier ou parvenue sur support physique électronique.

8.1.2. Candidatures et offres sous la forme dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les candidats déposeront leur pli par la voie électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les candidats ne supportent aucun autre frais que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant satisfaire aux pré-requis techniques décrits sur la plateforme. A titre de prérequis, les candidats doivent avoir un navigateur internet fonctionnel et JAVA, version 1.7 ou version 1.8 disponibles pour tout système

d'exploitation. Ils doivent notamment disposer d'un antivirus à jour qui leur permettra de vérifier que leurs envois ne sont pas contaminés (ce qui entraînerait le rejet du pli, sauf si copie de sauvegarde reçue dans le délai limite de réception des offres).

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les candidats transmettront leurs offres impérativement, **avant la date et heure limite de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

L'heure mentionnée est celle de Lille.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après les date et heure limites de réception des offres.

Un message leur indiquant que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès leur est affiché, puis un accusé de réception leur est adressé par courrier électronique qui fera référence.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne seront pas ouvertes donc pas examinées. Toutefois Partenord Habitat procédera à l'ouverture la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, s'il dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics de PARTENORD HABITAT accessible à l'adresse : : <https://www.marches-publics.info/>

Les offres seront envoyées sous un ou plusieurs fichiers distincts représentant la(les) enveloppe(s) et constituée(s) sur la plate-forme de PARTENORD HABITAT.

Les candidats doivent insérer dans la (les) enveloppe(s) électronique(s) l'ensemble des documents requis précisés à l'article 7.2 ci-après du présent règlement de consultation.

A l'intérieur de(s) enveloppe(s), les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc") ;
- Format Acrobat (".pdf") ;
- Format Excel (".xls") ;
- Format RTF (".rtf")

Ces fichiers seront nommés "societe_nom_fichier.ext" où :

"société" correspond au nom de la société soumissionnaire (ou du mandataire du groupement)

"nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC1", "Memoire_technique", etc.)

“.ext” correspond à l’une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme

Après préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme et doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

Virus

Dans le cas où les fichiers du soumissionnaire contiendraient un virus, ceux-ci seraient réputés n’avoir jamais été reçus. PARTENORD HABITAT ne procédera à aucune réparation. Toutefois Partenord Habitat ouvrira la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si celle n’est pas affectée par un virus.

Signature électronique des documents

La signature électronique des documents n’est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, ses candidature et offre sur un support papier ou sur support physique électronique, et ce, dans le délai imparti pour la remise des candidatures et des offres fixé au présent règlement.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé et transmise à PARTENORD HABITAT :

- par un dépôt à l’accueil de **PARTENORD HABITAT, 828 Rue de Cambrai à Lille (heures d’ouverture : de 09h00 à 12H30 et de 13h30 à 17h00)**, contre récépissé, **avant la date et l’heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation.
- par un envoi courrier sous pli recommandé avec demande d’avis de réception postal de manière à parvenir à destination **avant la date et l’heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation. Les frais d’envoi en Lettre Recommandée + Accusé de Réception sont à la charge des candidats.

Dans les 2 cas, l’enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de **PARTENORD H A B I T A T**
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE
à l’attention du Service Marchés

et portera en outre la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE »
« Appel d’offres ouvert n°24174 »
« Nom de l’entreprise »
**« Offre relative à la mission de contrôleur technique en vue de la
résidentialisation sur le quartier du Blanc Riez à Wattignies. »**
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D’OUVERTURE DES P LIS »

Le contenu des enveloppes sera strictement identique à celui défini aux articles 8.2.1. et 8.2.2. ci-après.

8.2. Contenu des plis

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes.

L'ensemble des documents fournis par les candidats (candidature et offre) devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

La signature des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Il convient de noter que l'attribution du marché sur la base d'une offre électronique entraîne obligatoirement pour le candidat la matérialisation de l'ensemble des pièces du marché et leur signature manuscrite.

8.2.1. Pièces relatives à la Candidature

Les documents seront fournis en 1 seul exemplaire.

- a) La lettre de candidature sur la base du formulaire DC1 disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

IMPORTANT : En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

- b) La déclaration du candidat sur la base du formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- c) La copie de l'agrément de Contrôleur Technique en cours de validité,
- d) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles,
- e) Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont dispose le candidat,
- f) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années.

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, les pièces mentionnées ci-avant seront fournies pour chaque entreprise.

Les entreprises nouvellement créées qui ne peuvent justifier du chiffre d'affaires des trois dernières années pourront apporter la preuve de leurs capacités financières par tout autre document équivalent laissé à la seule appréciation du pouvoir adjudicateur.

En application des articles R.2143-11, R.2143-12 et R.2143.16 du Code de la Commande Publique, pour justifier de leurs capacités, les candidats peuvent

demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, ils devront justifier des capacités de ce(s) sous-traitant(s), en fournissant, pour chacun d'entre eux, les renseignements prévus de c) à f) pour évaluer les capacités du candidat. Les candidats devront également fournir un engagement écrit du sous-traitant apportant la preuve qu'ils disposeront effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché ainsi qu'une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics selon les dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

CAS PARTICULIER DU DUME :

Les candidats qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) à condition qu'il ne constitue pas un échange de données structurées. Le DUME sera rédigé en Français et sera établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen.

Le DUME sera produit en lieu et place des documents visés aux points a) et b) mentionnés ci-avant ; Les preuves de capacité visées aux points c) à f) seront obligatoirement à produire en accompagnement du DUME.

Un candidat qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que PARTENORD HABITAT reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (Voir la partie II, section C du DUME).

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

8.2.2. Pièces relatives à l'Offre

- a) Le cadre du marché de CONTROLEUR TECHNIQUE dans lequel est définie la mission de contrôle technique (cadre joint au dossier de consultation), **dûment complété.**
- b) Le tableau constituant l'annexe 2 du cadre du marché relatif à la compétence du contrôleur technique désigné à l'article 6 du cadre du marché, **complété dans son intégralité.**
- c) Le questionnaire SAPIN II selon le modèle joint au dossier de consultation dûment complété (le cas échéant)

8.3. Vérification des conditions de participation liées à l'interdiction de soumissionner

Il est précisé qu'un candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura HUIT (8) jours calendaires pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Pour se faire, il produira **par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt à l'accueil contre récépissé** les moyens de preuve visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10, R.2143-16 du Code de la Commande Publique (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, le cas échéant, pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, attestation d'assurance de responsabilité décennale selon l'article L241-1 du Code des assurances, ...).

Le candidat aura à produire dans ce même délai l'acte d'engagement du marché sous la forme papier, établi sur la base du document préalablement transmis par Partenord Habitat, revêtu de la signature originale d'une personne disposant du pouvoir de signature. Cet acte d'engagement établi conformément aux éléments de l'offre du candidat sera complété, le cas échéant, de toute autre pièce constitutive du marché nécessitant une signature.

En cas de groupement, la demande des pièces à produire ci-dessus sera adressée au mandataire du groupement.

Le délai ainsi imparti au candidat commencera à courir le lendemain du jour de la demande qui sera transmise par Partenord Habitat au moyen d'un message via le profil acheteur avec accusé de réception ; si le dernier jour du délai imparti au candidat est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai sera prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

Au cas où un candidat ne produirait pas les pièces susmentionnées dans le délai imparti, son offre serait rejetée.

Les documents fournis par les candidats devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

8.4. Négociations

La procédure formalisée n'autorise pas les négociations.

9. AUTRES RENSEIGNEMENTS

9.1. Primes

Il ne sera versé aucune prime aux candidats.

9.2. Dispositions diverses

La remise d'une offre implique l'acceptation par le candidat du présent Règlement Particulier de la Consultation et du code de conduite.

Le candidat dont l'offre est refusée ne peut pas prétendre au remboursement de ses frais d'établissement et d'acheminement.

9.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> dans la consultation, en cliquant sur le pictogramme « enveloppe » ou sur le lien « correspondre avec l'acheteur » et de renseigner en bas de page le champ « votre question ».

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Service technique lié à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation :

En cas de problème rencontré sur la plateforme via l'adresse suivante <https://www.marches-publics.info/>, vous pouvez déclarer un incident via le formulaire à

remplir en ligne ou contacter notre service support par : support-entreprises@aws-france.fr .

Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande. Cette demande d'assistance se fait depuis le pictogramme « santé », en haut à droite de votre écran.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance ainsi que le numéro de téléphone du support que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Assistance téléphonique

Egalement, en cas d'incident, vous pouvez joindre le service assistance AWS au 08 9214 0004 du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 14H à 18H.

Pour le bon traitement de vos incidents, il est important d'avant tout décliner votre raison sociale, votre nom, la référence de la consultation et le nom de l'acheteur.

9.4. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Néant

FIN DU REGLEMENT DE CONSULTATION